



Mrs: J. Masson, A. Valentin, J. Thomas, P. Citaire, R. Lazrak.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Legall, A. Laumonier-Mairesse.

Autre(s) participant(s): Mme Rezgui (Geniez)

1- Projet « Etude Rénovation »

Comme vous avez pu le constater dans la convocation vous trouvez une résolution concernant le **projet de d'étude** de rénovation.

Nous tenons à vous rappeler que ceci n'est que l'étude financière et les possibilités de l'étude détaillée des travaux.

En aucun cas cette résolution n'est l'objet d'un vote pour l'exécution des travaux.

Si cette résolution est acceptée, il faudra à la société retenue environs 6 à 7 mois pour réaliser ces études.

Chaque copropriétaire sera consulté individuellement par cette société avec le respect de la confidentialité pour le financement.

Au terme de l'étude financière, chacun saura ce qu'il aura à payer pour les travaux et dans quelles conditions. Le périmètre de cette étude financière est le suivant :

- Association de chaque copropriétaire à son type d'appartement
- Enquête copropriétaires sur leur éligibilité aux aides et subvention (Eco PTZ, CITE, ANAH, PIG78)
- Réalisation des fiches travaux et des plans de financement individuels
- Rendez-vous individuels pour les travaux privatifs et les plans de financement avant l'AG 2017 qui proposera le vote des travaux (30 min par copropriétaire)
- Edition des fiches de quote-part personnelle avec montant de travaux éligible Eco PTZ après l'AG 2017 si les travaux sont votés.
- Permanences pour entretiens individuels pour remplir les bulletins d'adhésion aux différents prêts collectifs.

Des réunions par petits groupes seront faites pour présenter les travaux envisagés et seulement là nous vous présenterons **en AG 2017** une résolution pour le lancement des travaux.

Cette étude, qui à l'origine devait coûter 181 630 €, est diminuée de la somme de 30 000 € après mise en concurrence par des appels d'offres et négociations.

La résolution sera modifiée lors de l'AG et portée à la somme de 151 630 €.

Une fiche de répartition par type d'appartement vous sera fournie à l'AG.

Nous vous rappelons qu'un dossier de prise en charge de l'ordre de la moitié de cette somme a été déposé au Conseil Départemental.

2- Affaire GAGEY (détournement de fonds)

Nous vous avons annoncé lors du dernier CR que l'affaire avait été mise en audience le 1 mars. Le délibéré aura lieu le 12 avril 2016. Nous vous tiendrons informé.

3- Réfection des enrobés et marquage.

Les travaux concernant ces deux sujets débiteront le 25 avril et finiront le 9 mai 2016.

Un affichage concernant les zones traitées sera fait et nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes qui vous seront données et **en particulier le stationnement des véhicules.**

Les zones concernées par les enrobés :

- Petit Debussy, Rameau et Gounod.

Les zones concernées par le marquage :

- Haie devant le Gounod et devant tous les trottoirs des bâtiments ainsi que devant la PMI.

4- Loi ALUR

La loi ALUR concernant la gestion des copropriétés se met en place et certains textes demandent une attention particulière.

Nous demandons au syndic de bien vouloir étudier les décrets concernés dont la mise en application nécessite quelques éclaircissements. Nous ferons appel aussi à l'ARC pour de plus amples renseignements.

5- Divers

Certains résidents ont pris un abonnement « au parisien » avec livraison très matinale. Un PB d'ouverture des portes avec le système de passe électronique empêche pour le moment cette livraison. Nous demandons au syndic de se rapprocher de l'installateur pour trouver la solution.

Le CS demande au syndic de faire une étude concernant la tarification pour la livraison de l'électricité sur les différentes installations collectives de la résidence. La tarification actuelle nous semble élevée. Un appel à concurrence s'avère indispensable.

Le conseil syndical rappelle au syndic d'adresser un courrier recommandé à la société COFELY, en charge de l'installation de cette fibre, pour obtenir une date précise de la mise en place au sein de la résidence. Nous vous rappelons que le choix de l'opérateur sera libre.

Nous vous donnons rendez vous jeudi 14 avril à 19h30 pour l'AG.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, n'oubliez pas de fournir votre pouvoir à un voisin avec vos desideratas concernant les différentes résolutions.

*Pour le CS, le président
Jean Masson*